



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 32

Votants : 41

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 18 septembre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2024-07-01

OBJET :
ADMISSION EN NON-VALEUR

Présents : Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Anelyse DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Jacqueline DUBOISSET ayant donné procuration à Christian JEROME ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Catherine SIMONET ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jacques THOMAS ayant donné procuration à Bernard FAVIER ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Guy CHARTOIRE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Bernadette GOURSON ; Michèle MEUNIER ; Christiane MOUGEL ; Valérie ROCHE ; David SABY ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

063-200072080-20240924-CC20240701-DE
Reçu le 08/10/2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux budgets de la Communauté de Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L 2541-12-9 relatifs à la gestion des affaires intercommunales et aux actes de renonciation,

Vu l'état de présentation et admission en non-valeur établi par le comptable public en date du 26/08/2024 ;

Considérant que le comptable public ne peut obtenir le recouvrement des créances,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'admettre en non-valeur les créances de recettes pour un montant de 198.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte l'admission en non-valeur des recettes ci-dessus, pour un montant : de 20.38 €, qui feront l'objet d'un mandat au chapitre 65, article 654-1 et de 178.55 € qui feront l'objet d'un mandat au chapitre 65, article 654-2 .
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à la majorité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 24 septembre 2024.

Le Président


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes